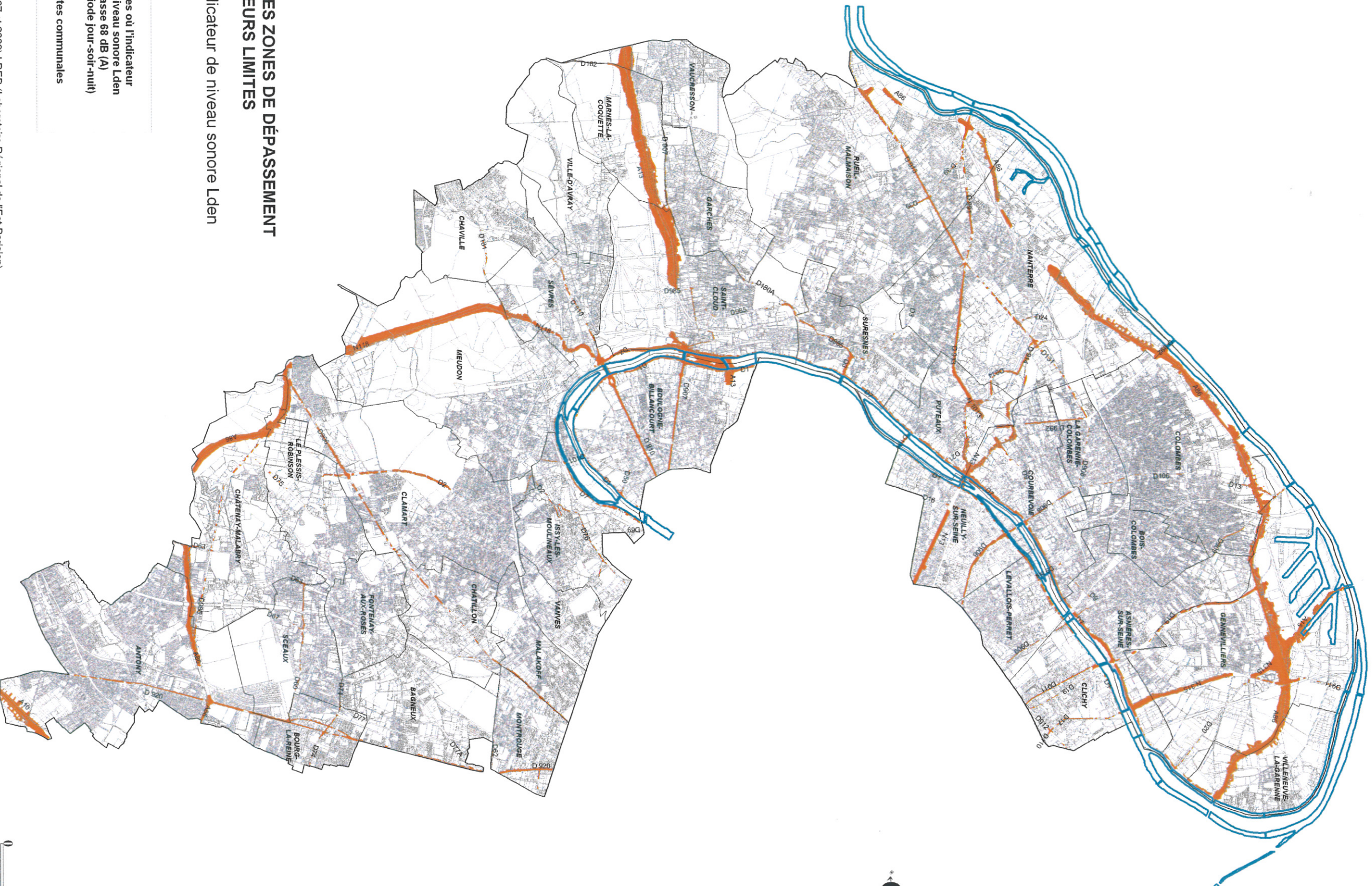


DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
CARTE DE BRUIT RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES ET AUTOROUTIÈRES NON CONDÉDÉES
DONT LE TRAFIC ANNUEL EST SUPÉRIEUR
À 6 MILLIONS DE VÉHICULES

Annexé à l'arrêté Préfectoral
DDE-SEU/SE n° 2010.054
du 27 Avril 2010



Annexe 4

CARTE DES ZONES DE DÉPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES

Selon l'indicateur de niveau sonore Lden

- Zones où l'indicateur de niveau sonore Lden dépasse 68 dB (A) (période jour-soir-nuit)
- Limites communales